

U²⁰¹⁷**UNSS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 6 avril 2017

Etaient présents ou représentés :

Madame la Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, représentée par Monsieur Alexandre GROSSE, Chef de service, adjoint à la directrice générale, MENESR, DGESCO

Madame Florence ROBINE, Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, représentée par Monsieur Christian AUDEGUY, Chargé d'études sport, Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, MENESR - DGESCO

Madame Catherine GAUDY, Directrice Générale des Ressources Humaines, représentée par Monsieur Gilles DELTHEIL, D.G.R.H. - B2, MENESR

Monsieur le Ministre en charge des Sports, représenté par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Chargé de mission, Bureau DSB1

Madame Laurence LEFEVRE, Directrice des Sports, Ministère en charge des Sports, représentée par Madame Valérie BERGER-AUMONT, Cheffe de bureau, DSB1

Madame Claudie SAGNAC, adjointe à la directrice des Sports, Cheffe de service, Ministère en charge des Sports, représentée par Monsieur Guillaume DAURES

Monsieur Serge CLEMENT, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines, représenté par Monsieur Jean-Marc SERFATY, IA/IPR Créteil

Monsieur Bernard ANDRÉ, Inspecteur Général de l'Education Nationale, Groupe de l'EPS

Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF

Madame Stéphanie NAILLON VANBRABANT, Principale du Collège Béranger de Péronne

Monsieur Frédéric JAJKIEWICZ, Proviseur du Lycée Saint Exupéry, La Rochelle

Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du Lycée Polyvalent Jean Rostand, Villepinte

Madame Sylvie APEL-MULLER, Professeur EPS, LP Pierre Vernotte, Moirans en Montagne

Monsieur Gilles RODIA, Professeur EPS, Lycée A. et L. Lumière, La Ciotat

Monsieur Denis LECAMP, Professeur EPS, Collège Marcel Pagnol, Tonny Boutonne

Monsieur Gil BOISSE, Professeur EPS, Lycée Ronsard, Vendome

Madame Mélanie PELTIER, Professeur EPS, Collège La Mare aux Saules, Coignières

Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - SNEP/FSU

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - SNEP/FSU

Monsieur Arnault KISIEL, Délégué académique EPS - SE/UNSA

Monsieur Jean-Yves GUEANT, Administrateur national - FCPE

Etaient excusés :

Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président de l'Assemblée des Départements de France

Madame Véronique HERVIOU, Membre conseiller PEEP

Le représentant élève élu au CNVL

Alexandre Grosse

- Remercie les participants au nom de la DGESCO, ainsi que la FFF pour l'accueil du CA en ses locaux.
- Salue le nombre record de licenciés à l'UNSS et remercie tous les acteurs du sport scolaire, notamment les chefs d'établissements, les enseignants d'EPS et les cadres de l'UNSS.
- Signale dans l'actualité l'organisation de la lycéenne « MAIF RUN » le 8 mars dans le cadre de la journée internationale du droit des femmes, illustrant que le sport scolaire rejoint les préoccupations citoyennes de l'école, en l'occurrence la lutte contre les discriminations.

I) Déclarations liminaires

Arnault Kisiel, SE-UNSA

Ce conseil d'administration se tient en pleine campagne électorale à quelques jours maintenant du vote présidentiel. Le SE-Unsa tient à souligner dans cette instance que le quinquennat Hollande a tenu ses promesses en matière d'éducation. Contrairement à d'autres organisations syndicales, le SE-Unsa affirme que ce quinquennat n'est pas l'équivalent du précédent sous l'ère Sarkozy. Comment peut-on comparer des suppressions de postes massives de fonctionnaires avec la création de 60 000 postes dans l'éducation nationale depuis 5 ans ? Comment ne pas admettre le courage politique en matière d'éducation pour avoir, enfin, réformé la scolarité obligatoire de la maternelle au collège ? Comment ne pas reconnaître l'avancée importante via le PPCR sur toute la fonction publique, apportant une rémunération supérieure ? Le SE-Unsa ne fait pas partie des grincheux pour qui le monde ne tourne jamais rond, à cela nous préférons le réformisme, avancer au regard des évolutions de notre société plutôt que de camper sur des positions stériles, nuisibles aux élèves et aux enseignants.

A cette heure incertaine sur la présidentielle, et encore plus sur les législatives à venir, l'Unsa réaffirme fortement qu'il faut tout mettre en œuvre pour battre le Front National. Ce parti xénophobe qui fait miroiter une société plus juste alors qu'il ne cessera de la diviser une fois au pouvoir, montant les individus les uns contre les autres. L'Éducation Nationale, le sport scolaire et le sport en général doivent s'éloigner fortement de ces thèses obscures.

Avec ses partenaires du sport scolaire, l'Unss a également un rôle à jouer avec un message fort sur la laïcité, le racisme, les droits des femmes, ... De nombreux jeunes citoyens séduits par ce parti extrême doivent ouvrir les yeux sur les conséquences désastreuses d'une élection du FN lors des prochaines présidentielles.

Revenons à ce quinquennat qui s'achève. L'Unss a su bénéficier des moyens octroyés à l'éducation nationale dans le cadre de la refondation de l'école. En très bonne santé, l'Unss poursuit son développement rayonnant sur tout le territoire. Forts et satisfaits des évolutions sur nos échanges, nos constructions internes, le nombre de licenciés, la diversité des activités, les manifestations de grande ampleur, la place des parents et des élèves, le SE-Unsa tient à remercier à ce titre la direction nationale ainsi que tous les cadres régionaux et départementaux ainsi que tous les salariés de l'Unss.

Pour le SE-Unsa et son groupe « Sport scolaire, tous acteurs » les évolutions structurelles de l'Unss doivent se poursuivre. C'est pour cela que nous avons revendiqué lors d'une audience au cabinet de la ministre la volonté d'un acte 2 de la refonte des statuts de l'Unss. La rénovation en profondeur des statuts des AS, le "reformatage" intégral des élections des représentants des AS, la responsabilité/sécurité des personnels encadrants ou dirigeants des AS, doivent être des chantiers à ouvrir concrètement avec tous les acteurs

du sport scolaire. Cette ouverture est pour nous la condition sine qua none d'une poursuite de développement de l'Unss.

Au lendemain de son congrès, le SE-Unsa tient à réaffirmer également que la place des coordonnateurs de districts dans les instances de l'Unss n'est pas suffisante, leur travail sur le terrain n'étant pas assez reconnu. Le SE-Unsa confirme sa volonté de voir les professeurs d'EPS obtenir un statut de certifiés comme leurs collègues avec un service à 16h d'EPS et 2h de sport scolaire. Ce changement de statut représenterait quand même une diminution de 3000h de service sur une carrière soit environ 4 années et demie. Le pendant est envisagé pour les agrégés d'EPS avec 13+2. Le SE-Unsa propose également de revaloriser tous les enseignants d'EPS investis fortement dans l'Unss avec une rémunération supplémentaire dès lors que l'enseignant d'EPS réalise plus de 5h d'Unss par semaine.

Enfin en cette instance, nous tenions à faire un clin d'œil à Yann Chandivert délégué national EPS depuis 8 ans et membre actif de ce CA pour le SE-Unsa. Élu secrétaire national du SE-Unsa lors de notre récent congrès, il cède la place de délégué EPS à Elisabeth Allain-Moreno qui a le plaisir de m'accompagner aujourd'hui comme suppléante.

Nous interviendrons au fur et à mesure du déroulé du CA sur les différents points à l'ordre du jour.

Benoît Hubert, SNEP-FSU

Partage totalement les propos tenus par A. Grosse en introduction de ce CA.

Nous voulons nous projeter sur la rentrée scolaire prochaine pour anticiper quelques problématiques. Comme à notre habitude nous avons regardé de près le calendrier scolaire 2017-2018. Si nous nous réjouissons que les périodes de vacances soient positionnées sur des semaines pleines, nous avons quelques inquiétudes sur la semaine du 7 au 12 mai 2018 puisque le pont de l'ascension n'est pas prévu. Nous savons, par expérience, que certains rectorats décident malgré tout de le donner et qu'ainsi, il y a des risques forts pour que des mercredis après-midi soient mobilisés pour le rattraper. Nous espérons vivement que ce ne sera pas le cas ou alors que des directives nationales permettront aux activités du sport scolaire de se dérouler normalement sans perturber le calendrier des compétitions pour permettre la participation des élèves aux activités programmées.

Sur un autre registre, le volume et la répartition des IMP pour les coordonnateurs de districts vont bientôt se discuter. Nous souhaitons bien évidemment que les moyens attribués dans les académies demeurent a minima à l'identique, voire soient augmentés, et que le dialogue entamé avec le ministère de l'agriculture se concrétise pour permettre aux enseignants d'EPS détachés ou PCE AEPS d'assurer cette mission dès la rentrée 2017 et d'être indemnisés en conséquence.

Nous vous demandons également de veiller à ce que les autorités académiques prévoient bien le forfait de 3h dans le service hebdomadaire de nos collègues contractuels, TZR ou affectés sur postes partagés.

Nous espérons également que cette rentrée à venir permettra de remettre en chantier les programmes EPS collège, contestés par la majorité de nos collègues et que les modalités d'évaluation du DNB seront modifiées afin que l'EPS y retrouve une place spécifique réclamée par 30 000 signataires et plus d'une centaine de personnalités.

Par ailleurs, nous souhaitons intervenir à nouveau sur la situation des cadres UNSS.

La circulaire du 9/12/16 sur le recrutement des directrices et directeurs de service UNSS n'a guère fait évoluer la situation par rapport à la précédente et les mêmes imprécisions sur l'examen et le classement des dossiers de candidatures par les recteurs sont restées.

Le calendrier, pourtant lui très clair, n'a pas été respecté dans plusieurs académies. Ce n'est ni respectueux des candidats et candidates qui sont restés, et restent encore pour certains dans l'attente, ni des services UNSS qui ne peuvent se projeter sereinement pour l'an prochain. Malgré nos alertes répétées, les dysfonctionnements perdurent.

Concernant les rémunérations accessoires des cadres, la note DGESCO du 01/06/2016 précise des montants annuels nets (6000€ pour les DSRA, DSD et DSDA, et 7000€ pour les DSR). Or il semble que nos collègues ne soient toujours pas tous indemnisés selon les montants fixés en net. Monsieur Grosse nous a répondu en décembre que les vérifications seraient faites, l'ont-elles été et pouvez-vous nous assurer aujourd'hui que nos collègues perçoivent bien en NET, les indemnités (6000€ ou 7000€) auxquels ils peuvent prétendre ?

Enfin, nous venons de vivre une décision du ministère particulièrement injuste à l'encontre des directrices et directeurs adjoints des services régionaux et départementaux sur le refus d'accès à la classe exceptionnelle par voie fonctionnelle dans le cadre du protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrières Rémunérations). Alors que leurs missions sont identiques selon la note de service du 21/03/16, qu'elles et ils sont tous conseillers techniques auprès des autorités académiques, qu'elles et ils perçoivent tous les mêmes indemnités, qu'elles et ils sont recrutés à partir de dossiers identiques précisant les mêmes attentes pour exercer la fonction, le ministère a fait le choix d'exclure du dispositif 49 collègues qui exercent leurs missions avec autant d'engagement et de responsabilité que les 125 autres ! Le SNEP-FSU est intervenu à plusieurs reprises auprès de la DGRH puis du cabinet de la ministre. Au comité technique ministériel du 22 mars, nous avons été les seuls à dénoncer cette décision.

Puisqu'ici tout le monde connaît et reconnaît le travail des cadres UNSS, nous soumettrons au vote du CA un vœu pour demander à revoir les termes du décret d'application « directrices et directeurs des services UNSS » pour y intégrer la fonction d' « adjoint ».

Par ailleurs, le protocole PPCR ne peut s'appliquer aux directrices et directeurs nationaux adjoints du fait de leur position de détaché-es. Nous continuons de penser que leur réintégration au sein de l'Education nationale aurait été une bonne chose tant pour le lien éducation nationale-UNSS, que pour les finances de l'UNSS et que pour leurs évolutions de carrière. Et que si elles et ils avaient pu prétendre à cet accès à la classe exceptionnelle par la voie fonctionnelle, le regard du ministère aurait été tout autre sur le niveau de responsabilité d' « adjoint » qu'il a minimisé.

Nous avons déposé des questions diverses qui n'attendent pas de réponses particulières à ce jour mais dont l'objet est de poser dès à présent les éléments que nous souhaitons voir développés à la prochaine Assemblée Générale. Nous demandons qu'elles soient lues devant ce CA puis jointes au PV.

Vœu présenté par le SNEP-FSU

« Les membres du Conseil d'administration de l'UNSS réunis le 6 avril 2017, demandent que la fonction de directeur et directrice adjoint des services départementaux et régionaux de l'UNSS soit reconnue comme fonction permettant l'accès à la classe exceptionnelle par voie fonctionnelle. »

Jean-Yves Guéant, FCPE

Remercie l'UNSS de son invitation aux travaux de la commission nationale des chefs d'établissement, et nous espérons pouvoir mener ce type de travail dans chaque AS

II) Approbation du PV du CA de décembre 2016

Adopté à l'unanimité

III) Etats financiers

Laurent Petrynka

En préambule, remerciements d'avoir souligné les bons chiffres de licenciés qui peuvent encore évoluer d'ici la fin de l'année et le travail accompli par toute la structure. Retient la satisfaction des parents qui sont associés, conformément aux décisions du CA, et convient qu'il faut élargir la collaboration à tous les niveaux.

Les points 2016 mis en évidence :

- La réalisation budgétaire 2016 regroupe toutes les informations concernant le fonctionnement de l'association sur 2016
- Le bilan regroupe toutes les informations concernant le patrimoine de l'association.

L'exercice 2016 est à rapprocher du rapport général 2015/2016.

L'exercice 2016 met en évidence :

- Le respect d'un budget fidèle aux objectifs de l'UNSS
- Le respect des engagements pris lors de la présentation du budget prévisionnel 2016 en termes de dépenses.

Résultat 2016 :

1/ PRODUITS

Chiffre record de licenciés 2015-2016: 1 069 368 licenciés élèves et 4275 licenciés adultes soit 1 073 093, résultat bénéficiaire d'un montant de 261 262 euros, réparti sur 130 services et soutien financier de l'Etat sous plusieurs formes:

- Subventions de fonctionnement des deux ministères
- Les salaires des DNA et des DSR de janvier à août 2016
- Aide financière à la mise en place du programme ASEU (55 000 euros)

Et hors budget UNSS

- Le forfait des 3 heures des animateurs d'AS
- Les IMP attribués par chaque Recteur en tenant compte de l'importance effective de la mission de chaque coordonnateur de district, lettre de mission à l'appui
- Les rémunérations des cadres locaux

Les aides des collectivités avaient été sous évaluées, à la demande du CA. In fine, plus de recettes que prévu, réinjectées dans les crédits d'animation.

Montant total des produits : 35 400 440 euros en baisse de par la rémunération des traitements des DSR pris en charge par l'EN à partir de septembre 2016. Stabilité des recettes propres : 18 000 000 €.

Stabilité des partenariats : 750 000€

Répartition des produits

Les subventions : -700 000€ :

- EN : 5 523 000 € - 1 078 018€ liés à la réintégration des directeurs régionaux en septembre mais maintien du montant de la subvention de fonctionnement (2 717 568 €)
- Sports : 936 732€
- Conseils régionaux : 3 513 456€
- Conseils départementaux : 4 714 165€
- Communes : 275 682€
- CNDS part territoriale : 1 444 469 €

Recettes propres : 18 208 599 € = - 87 000 € (+213 053 € en 2015)

- Licences : 11 423 339 €. Année pleine de la mesure REP+ et LP
- Affiliations et abonnements : 750 364 €
- AS : 4 364 980 €

- Participation des délégations étrangères : 629 024€ = +70 000€ (+280 484 € en 2015), 2 championnats du monde en France

- Autres recettes : 640 892 €, fondation UEFA Euros 2016 : 400 000€

- Partenariats : 746 838 € = -20 000 € qui s'expliquent par la baisse des participations financières des fédérations sportives, la baisse des produits financiers consécutive à la constante diminution des taux et au versement tardif des subventions.

Part réservée aux crédits d'animation

Effort particulier compte-tenu de la stabilité des produits. En 5 ans de 4 500 000€ à 6 000 000€

2/ CHARGES

- salaires : 8 342 127€ = -1 500 000 €

- fonctionnement SR/SD et instances administratives : ce sont les séminaires, commissions, déplacements etc. à mettre au regard des missions de chacun

- communication : 741 971 €, qui inclut les 400 000€ UEFA. Le budget est encore en-dessous des besoins. Il faut rappeler que les partenaires, qui amènent des recettes, ont des exigences légitimes en termes de communication

- animation sportive et compétitions : de nouveau une augmentation, de 800 000€ répercutée par la sous-budgétisation des aides des collectivités.

- maintien du fonds de solidarité

- Formation : Jeunes officiels, formation continue des cadres, des PEPS, formation initiale des cadres, des VP parents VP élèves

Bilan de la mesure REP+ et LP en zone prioritaire

Pour les collèges REP + en 2016/2017

- 44 129 licences

- 3168 prises de licences supplémentaires par rapport à 15/16

- Taux de pénétration en augmentation

- Impact sur les familles relatif, la cotisation moyenne en 16/17 est de 14,42€ (16,33 en 13/14 ; 16,9 en 14/15 ; 15 en 15/16)

Pour les LP de l'éducation prioritaire en 2016/2017, qui étaient en baisse ces dernières années

- 6391 licences

- 246 prises de licences supplémentaires par rapport à 15/16

- Taux de pénétration : 13,52% en augmentation

- Cotisation moyenne : 12,87 € (12,96 en 13/14 ; 13,07 en 14/15 ; 12,71 en 15/16)

Fonds de solidarité

Fonds de solidarité 2016 : 50 000€ d'attribués à 125 AS (dont 15 en REP, 6 en REP + et 1 en EP) pour 164 dossiers traités. Aide de 200 à 300€ par dossier, majorité d'AS rurales.

Alexandre Grosse

Le résultat légèrement excédentaire est le fruit d'une gestion saine

Les recettes propres témoignent de la très bonne qualité de la prévision. On note un tassement des recettes générées par les licences malgré l'augmentation du nombre de licenciés, dû à l'effet des mesures de baisse des tarifs. La ligne de recettes licences garantit l'indépendance de l'association.

On peut également se féliciter des concours publics, notamment des deux ministères, pérennes et supérieurs aux prévisions. On note la marque de confiance des collectivités locales au sport scolaire.

Augmentation du budget formation conforme aux demandes du CA.

Augmentation significative pour l'animation et les compétitions.

Le bilan présenté de la mesure de baisse de tarification montre une dynamique de taux de pénétration en collège mais une stabilité en LP. L'effet n'est pas avéré.

IV) Discussion

Nathalie François, SNEP-FSU

Le résultat de l'exercice 2016 met en évidence un budget équilibré et sain. Nous commencerons par souligner notre satisfaction de voir qu'une nouvelle fois le chapitre animation sportive et compétitions a pu être augmenté.

Quelques-uns des chapitres de cet exercice ont retenu plus particulièrement notre attention et, au-delà des commentaires que nous en ferons, appellent pour certains des précisions auxquelles nous espérons que vous pourrez répondre au-delà de celles que vous avez données lors de votre présentation.

Concernant les recettes

La diminution de 276 000€ (p3) des recettes liées aux licences est le résultat des dispositions en faveur des collèges REP+ et des Lycées Professionnels de l'Education Prioritaire comme vous l'avez souligné. Nous avons demandé, dès la mise en œuvre de ces mesures, que la subvention du MEN soit abondée pour compenser la baisse des recettes qu'elles engendreraient. Cette compensation n'a malheureusement pas été envisagée, ni dans l'exercice précédent, ni dans les projections à venir, ce que nous regrettons vivement.

Les subventions des collectivités que nous avons jugées plus que prudentes dans le projet de budget restent au final dans le même ordre de grandeur que les années précédentes, ce qui est plutôt rassurant.

Concernant les dépenses

S'agissant du chapitre « salaires » (p6), nous constatons que l'UNSS a dû prendre 41 000€ sur ses fonds propres pour les salaires des Fonctionnaires Détachés car la subvention ministérielle était insuffisante. Nous avons alerté le CA et l'AG à ce sujet l'an passé, mais une fois de plus nous n'avons pas été entendus. Pourquoi cette persistance à sous évaluer cette subvention ? Le nombre de détaché-es est connu, le différentiel ne devrait pas être aussi important (c'est quasiment la moitié du coût annuel du salaire d'un cadre). Nous verrons d'ailleurs que la subvention sera encore sous-évaluée pour le budget 2017, cela devient « irritant ».

Nous nous interrogeons sur l'augmentation de 120 000€/au budget prévisionnel de la ligne « Instances administratives » dans le chapitre fonctionnement (p8).

Nous vous remercions de nous avoir apporté des précisions. Néanmoins pour les prochaines présentations de budget, nous aimerions voir apparaître des lignes plus détaillées ce qui facilitera notre lecture.

La ligne « communication » (p12) témoigne elle aussi d'une augmentation de 90 000€/au prévisionnel. Nous avons eu un long débat l'an dernier sur l'augmentation déjà envisagée. Nous rappelons que nous n'étions pas opposé à une augmentation mais le dépassement, même s'il est couvert par une partie de la subvention de la Fondation UEFA EURO 2016 ou des partenariats divers, met en évidence que nous sommes allés au-delà de ce que demandait le CA et l'AG.

Nous terminerons par le chapitre ANIMATIONS (p14)

Il connaît une augmentation générale de 3.4% (+ 740 471€/au budget prévisionnel) qui répond aux engagements pris l'an dernier et les années précédentes ce dont nous nous félicitons.

Mais l'augmentation n'est pas la même pour toutes les lignes...en effet ce sont les manifestations à caractère international qui en bénéficient le plus : + 112 000€/au prévisionnel (+ 22.5%) alors que les compétitions régionales et départementales, qui

représentent l'activité qui s'adresse à tous les licenciés, n'augmente que de 662 000€ (+ 3.35%). Nous demandons, déjà en 2015, que cette ligne reste la plus contrainte possible. Nous constatons qu'elle poursuit une phase ascendante qu'il faut limiter à notre sens.

Laurent Petrynka

Instances administratives : les déplacements des directeurs relèvent de différents secteurs.

Sur l'international, augmentation due à une année de gymnasiade et plus d'activités proposées par la fédération internationale. Ouverture de trois ou quatre championnats du monde dans les deux prochaines années. En recette, les participations des AS en charge de leur hébergement.

Arnault Kisiel, SE-UNSA

L'étude du budget général de l'UNSS comptant pour l'année 2016 fait ressortir une grande stabilité dans les moyens accordés à l'UNSS. Non seulement l'engagement sportif de nos élèves est au rendez-vous, aussi le soutien des institutions de l'Etat et celui des collectivités territoriales auquel le SE-UNSA ne s'attendait pas. Dans cette relative aisance, nous remercions la direction nationale de l'UNSS qui a accordé plus de moyens aux crédits d'animation et de compétitions. Nous comprenons aussi que dans cette période, l'UNSS se soit donné les moyens d'être beaucoup plus visible en augmentant sa dépense de communication d'environ 80% par rapport à son réalisé 2015. En revanche notre incompréhension se porte sur le poste salaires et plus particulièrement sur la ligne consacrée au personnel des services régionaux. En effet le SE-UNSA s'inquiète de la baisse conséquente du réalisé 2016 (-343 718€) par rapport à l'année 2015 et demande à la direction nationale à quoi est due cette réduction et à combien de postes cela correspond.

Laurent Petrynka

Sur la ligne salaires, cela constitue un des points positifs de la réintégration de cadres, dont les indemnités sont désormais également prises en charge par l'EN

Denis Lecamp

Une question de présentation : Le document ne fait pas apparaître le détail des dépenses de fonctionnement par sous-chapitre (services, commissions techniques...).

Laurent Petrynka

Difficile d'entrer dans un détail très fin, cependant nous pouvons répondre à toute question spécifique. Une prochaine présentation répondra à ce souhait

Alexandre Grosse

Comment expliquer que le tarif de la licence en REP + et en lycée professionnel en zone d'éducation prioritaire n'ait pas diminué plus que cela ?

Denis Lecamp

Il faut voir à N+1, car certains comités directeurs fixent en juin les montants pour l'année scolaire suivante.

Alexandre Grosse

La remarque s'applique donc à la rentrée 2016. Cependant la mesure date de 2015. Les effets N+1 devraient se vérifier

Nathalie François, SNEP FSU

L'effet de la diminution du contrat permet aux AS d'avoir une plus grande dynamique d'activités.

Alexandre Grosse

Rappel : la mesure telle que souhaitée par la ministre devait s'appliquer aux familles.

Benoît Hubert

A propos des aides des collectivités, elles sont maintenues globalement. Cependant dans certains endroits les négociations ont été difficiles.

Partenariat : 746 000€ et communication 650 000€. L'investissement est très lourd par rapport à ce que cela peut rapporter.

Proposition : débat sur les activités internationales et les choix à faire sur cette question.

Laurent Petrynka

Sur ce dernier point, accord. L'idée de départ d'internationaliser la fédération nous rattrape, nos services sont investis dans cette dimension et on ne peut pas leur demander d'y mettre fin. Il y a un modèle économique à prendre en compte concernant par exemple la participation des AS aux déplacements. Les cadres locaux doivent être consultés.

Denis Lecamp

Sur les subventions des collectivités territoriales, il y a des régions qui ont bougé ou qui ont beaucoup bougé, et qui ont beaucoup de mal à s'accorder sur le niveau scolaire comme le niveau développement du mouvement sportif. Sur quelle ancienne région on prend ? Et selon quelle région on prend, la subvention va du simple au double.

Il y a aussi des subventions qui étaient ciblées sur des actions type championnats de France en disant qu'il va y avoir des retombées économiques sur la restauration. Il y a des subventions qui ne vont plus arriver sachant que la restauration vient d'ailleurs.

Laurent Petrynka

Lors du dernier séminaire nous avons travaillé sur la façon d'aborder les nouvelles régions, et nos directeurs ont été très tôt au contact de élus. D'accord pour l'attention à accorder, mais aussi, ce qui intéresse clairement les régions, et nous en avons eu la démonstration avec la Lycéenne, c'est ce type de projet ou évènement où la politique publique des collectivités est visible, plus que le fonctionnement général.

V) **Approbation des comptes 2016**

Adoption à l'unanimité

VI) **Budget 2017**

Laurent Petrynka

Remarques issues de l'analyse du commissaire aux comptes :

- Stabilité de nos recettes propres mais pas d'augmentation des tarifs depuis cinq ans.
- Nécessité de consolidation incluant les districts

Budget en baisse dû à la réintégration de tous les cadres locaux, soutien des ministères et des collectivités, continuité avec celui de 2016 et cohérent avec les politiques publiques.

Budget 2017 : 32 571 150€, en baisse de 2 829 290€

Propositions

- Pas d'augmentation du prix du contrat
- Continuité du ½ tarif pour les collèges REP+ et les LP de l'éducation prioritaire

Produits

Baisse générale de 3 000 000 €, de 550 000€ pour les recettes propres, de 47 000€ pour les partenaires et de 2 300 000€ pour les subventions.

Les recettes propres : 17 656 000. Légère baisse des recettes provenant des licences, des affiliations et des AS. Disparition en 2017 de la subvention de la fondation UEFA EURO 2016. Stabilité de la subvention de fonctionnement du MEN, maintien de la subvention MEN ASEU désormais année de l'olympisme. MS : 860 000€.

Charges

- Salaires : baisse de la ligne salaires des cadres détachés liée à la fin du détachement
- Fonctionnement : stable
- Communication et promotion : baisse de 300 000 €
- Animation : stabilité
- Formation :
- Élargissement du champ de formation es JO, maintien formation initiale et continue des cadres et des professeurs. Stabilité pour la formation des VP parents

VII) Discussion

Nathalie François, SNEP FSU

Ce budget semble de prime abord plutôt satisfaisant. Il est assez proche de celui de l'an dernier, notamment parce que la subvention du MEN reste la même et qu'il n'est pas envisagé d'augmentation de la licence. Les collectivités semblent avoir donné des assurances sur le maintien de leurs subventions ce qui est plutôt rassurant et encourageant quant au regard et au rôle important que ces collectivités jouent pour le service public du sport scolaire. Rappelons que les conseils régionaux, départementaux et communes versent une subvention 3 fois supérieure à celle du MEN.

Nous sommes néanmoins inquiets sur la baisse des partenariats (- 60 000€) et sur la baisse de la subvention du ministère des sports (-76 000€), qui certes doit lui-même composer avec un budget plus que contraint.

La subvention de 100 000€ du MEN à l'Année du Sport de l'école à l'Université laisse penser que le MEN avait encore une marge de manœuvre et qu'il aurait pu augmenter la subvention de fonctionnement de l'UNSS, notamment pour répondre à notre demande d'aide vers les AS de LP. Le choix de distribution de « prix » pour des actions « ASEU » ou « AOEU » (Année de l'olympisme de l'école et à l'université), qui par ailleurs ne concernent pas uniquement des AS du second degré (6 écoles ont reçu un prix sur les 35 attribués lors de la 1^{ère} édition), n'est pas forcément bien reçu par nos collègues.

Dans le détail, ce budget pose également d'autres questions.

D'après ce que nous voyons, aucune des 2 propositions que nous continuons de porter (division par 2 du contrat pour tous les LP (cout estimé 322 000€) ou abaissement du paramètre 18 à 16 pour les LP (cout estimé 82 000€)) n'a été envisagée.

Certaines lignes méritent d'être détaillées de façon à mieux les appréhender afin de valider ou non les choix faits ; d'autres nous semblent ne pas pouvoir rester en l'état.

Nous ferons d'ailleurs une proposition d'amendement à la fin de notre intervention.

A propos des recettes :

La subvention du MEN pour les salaires des fonctionnaires détachés FD ne sera pas suffisante selon nous. Il est chaque fois difficile d'évaluer exactement les sommes nécessaires, cela d'autant que depuis 8 années maintenant, le MEN, malgré ses

engagements en 2009, n'a jamais compensé à l'euro près le salaire des cadres détachés. Au regard des réalisations budgétaires passées, nous estimons qu'il faudrait a minima 912 000€. Le budget 2017 ne s'y trompe d'ailleurs pas puisque p.6, on voit apparaître 900 000€ pour le salaire de cadres détachés quand la subvention du MEN p.3 ne prévoit que, 860 582€. Peut-on admettre qu'une fois de plus il faudra que l'UNSS prenne plus de 50 000€ sur ses fonds propres ?

Alors qu'il ne reste que 10 cadres détachés, la marge d'erreur ne saurait être si importante... il s'agit là d'un « oubli » de près d'un demi-poste de DNA ! Comment devons-nous interpréter ce fait ? Manque d'attention, ou volonté délibérée de laisser les cadres détachés à la charge de l'UNSS ?

A propos des dépenses :

Le fonctionnement de la direction nationale est en baisse, nous tenons à souligner cet effort mais nous avons néanmoins plusieurs questions

La ligne salaire Direction Nationale (p.6) montre une augmentation de 80 000€, pouvez-vous nous expliquer cette hausse ?

Sur le fonctionnement :

Nous constatons une augmentation pour ce chapitre de 103 500€ essentiellement due à la ligne « instances administratives » qui augmente de 130 000€ ! Nous avons entendu les précisions faites dans la présentation et les réponses déjà apportées. Nous pensons que certaines dépenses sont justifiées, néanmoins il nous semble que certaines d'entre elles doivent être examinées avec une grande attention. En tout état de cause, le détail de ce que cette ligne recouvre doit être présenté au CA et à l'AG afin que chaque membre de nos instances puisse mesurer avec objectivité les évolutions de cette ligne budgétaire.

Communication et promotion

Nous ne reviendrons pas dessus puisque nous avons déjà échangé sur la question.

Animation

Nous vous remercions de nous avoir envoyé une nouvelle version du budget avec la rectification de la somme exacte consacrée à ce chapitre pour laquelle nous vous avons interpellé, ce qui nous a permis de revoir notre intervention et nous rassure sur le global. Avec une augmentation de 103 150€ (+ 0.47%) nous aurions pu être satisfaits mais si on regarde ligne par ligne, les projections en termes d'augmentation ne sont pas équivalentes.

Ainsi, la ligne « animation sportive des compétitions régionales et départementales » connaît une baisse de 86 850€ soit -0.44%. Or pour nous, les compétitions à ce niveau représentent le cœur de l'activité et de l'ambition des AS. Elles ne devraient pas subir de réductions.

La ligne compétitions internationales, qui est en augmentation constante depuis 2013, augmente de 150 000€ soit + 30%.

Comme nous l'avons dit à l'AG de 2015 dans nos interventions sur les budgets, nous estimons que la ligne manifestations internationales doit être contrainte, sans pour autant la minimiser.

Nous proposons de diminuer cette ligne et d'en reporter une partie pour compenser la mesure que nous demandons pour TOUS les LP : abaissement du paramètre de calcul pour le contrat licences de 18 à 16. Nous soumettrons à l'avis du CA un amendement en ce sens. Le SNEP-FSU n'a jamais été opposé à ce que l'UNSS s'engage dans l'international (sportivement et financièrement). Mais pour ce qui est des « forces » que l'UNSS met dans l'international, nous suggérons que l'UNSS s'inscrive et communique sur la semaine européenne du sport scolaire initiée par EUPEA (EUropean Physical Education Association) chaque année en septembre. Cela ne nous coûterait rien, ou pas grand-chose, puisque notre JNSS (journée nationale du sport scolaire) a lieu pendant cette semaine depuis plusieurs années. Ce serait l'occasion de mettre en avant les réussites du sport scolaire « à la française » à moindre coût.

Formation

Ce chapitre connaît une légère augmentation (+ 18 000€ soit = 6.62%)

Nous nous satisfaisons que la formation des JO soit abondée de 25 000€ (+ 16.13%).

Pouvez-vous nous préciser si la ligne formation Vice-présidents correspond à des formations dans les académies ou des initiatives nationales ?

La formation initiale des cadres enregistre une baisse de 15 000€. Etant donné les responsabilités qu'ont les cadres UNSS nous pensons que ce n'est surtout pas là qu'il faudrait faire des économies....

Sylvie Apel-Muller, élue de AS

Pourquoi les frais de missions nationales des cadres locaux sont pris en charge par les régions et départements ?

Laurent Petrynka

Si cela rentre dans une mission de délégué, la prise en charge est nationale.

Si c'est dans le cas de l'implantation futur CF dans son département, cela rentre dans son budget d'organisation.

Arnault Kisiel, SE-UNSA

L'analyse du budget 2017 attire notre attention quant au poste animation sportive et compétitions. Le SE-UNSA est surpris de constater la régression de l'enveloppe budgétaire accordée aux crédits d'animation 2017 rejoignant la valeur du crédit 2015. A l'inverse le budget accordé aux compétitions internationales augmente de plus de 30%. Même si le SE-UNSA reconnaît qu'il faut être présent et visible dans le cadre du sport scolaire, nous demandons à l'UNSS de développer ses actions au regard des engagements des uns et des autres, c'est-à-dire politiques de l'Etat et participation des collectivités territoriales. Pour le fonds de solidarité, nous avons relevé la baisse du nombre de dossiers alors que les crédits ont augmenté. Nous aurions souhaité que l'enveloppe accordée soit beaucoup plus conséquente et qu'elle colle un peu mieux à la réalité de ce que l'on peut traiter à la commission du fonds de solidarité. Pour les AS, nous constatons que les enseignants ne sont pas formés à la trésorerie. Cette carence les défavorise dans le cadre de la présentation du dossier et des exigences dignes des engagements du plan de développement du sport scolaire. Nous pensons que l'action qui peut être entreprise au sein même de ces associations sportives permettrait qu'elles s'expriment au mieux sur le champ des compétitions.

Laurent Petrynka

Sur les crédits d'animation, je signale à nouveau que le budget 2017 est quasiment à égalité avec celui de 2016.

Accord sur la demande de promotion de l'année européenne du sport, qui générera un coût de communication. Sur la semaine sentez-vous sport, la France est pionnière. Nous déployons avec le MS beaucoup d'énergie à promouvoir ce programme. Sera associée à la semaine une conférence sur le dopage.

Valérie Berger-Aumont, ministère des sports

Le montant annoncé de 860 000€ est à ce jour partiel. Elle doit être complétée par les aides aux actions de promotion du sport santé et de lutte contre le dopage ainsi que les relations internationales.

Alexandre Grosse

Sur la question de la compensation des rémunérations des DNA, il n'y a pas à distinguer deux types de subvention et qu'au regard de l'écart constaté, il y a lieu de signaler en revanche la prise en charge directement de la rémunération des cadres locaux, ce qui constitue une réelle diminution de charges pour l'UNSS

Benoît Hubert, SNEP-FSU

Pour avoir à l'époque négocié la réintégration des cadres, d'après nos calculs communs avec l'EN, c'est plutôt l'Etat qui y a gagné et non pas l'UNSS. Je considère que la somme de 80 000€ dans un budget de l'Etat est une « paille ».

Laurent Petrynka

Charge de salaire de la DN de 80 000€. Il s'agit du poste de DSI, précédemment conventionné avec l'académie de Nancy-Metz, désormais normalisé.

Benoît Hubert, SNEP-FSU

A l'issue des débats, le SNEP-FSU souhaite mettre au vote l'amendement suivant :
« Le paramètre de calcul pour le contrat licence de tous les LP, en dehors de ceux de l'Education Prioritaire qui gardent le bénéfice de la division par 2 du coût du contrat licence, est ramené de 18 à 16. Le coût de cette mesure, estimé à 82 000€, pourrait être sur la ligne compétitions Internationales de façon à maintenir l'équilibre budgétaire. »

Alexandre Grosse

Expose les raisons de son opposition :

- Mesure qui fragilisera les ressources propres
- Qu'il existe déjà une mesure en direction des LP les plus en difficulté
- Que l'impact de la mesure existante n'est pas du tout convaincant et conséquent sur le nombre de licenciés.
- Il existe plusieurs leviers d'actions plus efficaces pour atteindre les objectifs attendus

VIII) Vote sur l'amendement proposé par le SNEP-FSU

Pour : 7

Contre : 11

Abstention : 2

L'amendement est rejeté

Alexandre Grosse

La formation des trésoriers est un vrai sujet d'accompagnement des AS. On peut imaginer qu'en plus du fonds de solidarité, des actions de ce type soient mises en place notamment pour les AS les plus en difficulté.

Denis Lecamp

Des programmes de formation existent déjà localement notamment en partenariat avec le mouvement sportif.

IX) Approbation du budget 2017

Pour : 12

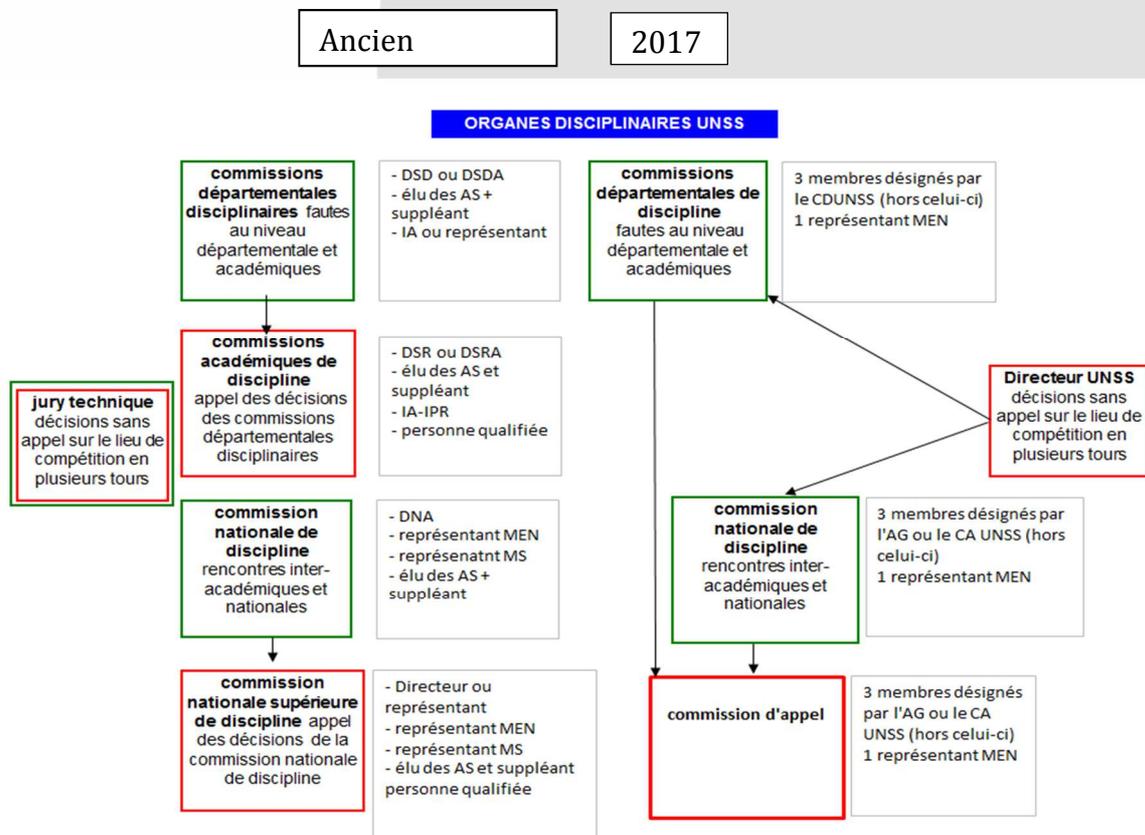
Contre : 0

Abstentions : 9

Le budget est adopté

X) Nouveau règlement disciplinaire

Présentation du règlement devant être adopté par l'assemblée générale et conforme aux dispositions du décret n°2016-1054 et modifications en conséquence du règlement intérieur.



XI) Modifications du règlement intérieur

PROPOSITIONS
<p>Article III.3.56 Indépendamment des décisions qu'ils sont amenés à prendre au cours d'une compétition, pour faire respecter les règles techniques du jeu, les arbitres et les juges peuvent immédiatement, à titre conservatoire, prendre les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• avertissement• exclusion du terrain <p>Ils peuvent également saisir les commissions départementales disciplinaires et la commission nationale de discipline des fautes et manquements à l'éthique sportive commis par des licenciés (voir article III.5.74 du présent règlement intérieur)</p>
<p>Article III.3.63 - Appels Les parties intéressées par la décision de l'organisme compétent ayant statué sur des réserves ou réclamations peuvent faire appel de la décision dans les conditions prévues à l'article III.5.80 du présent règlement intérieur, un délai de 48 heures à compter de la notification, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de la décision contestée. Cet appel est suspensif. Néanmoins, en cas d'appel manifestement abusif, une amende peut être infligée dont le montant sera fixé annuellement par le Conseil d'administration.</p>
<p>CHAPITRE 5 Règlement disciplinaire et des litiges sportifs</p>
<p>Article III.5.69 Un règlement disciplinaire et un règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage sont adoptés par l'assemblée générale et annexés au présent règlement intérieur</p>
<p>Article III.5.70 - Litiges sportifs a) Première instance : jury sportif L'organisme appelé à statuer sur les réserves ou réclamations émises à l'occasion de rencontres inter académiques ou nationales est le jury sportif technique d'organisation de la compétition composé de trois à cinq personnes désignées par le Directeur National Adjoint de l'UNSS ayant en charge la discipline concernée.</p>
<p>Article III.5.71 Si en statuant sur une réserve ou une réclamation et nonobstant les sanctions prises à cet égard, les commissions départementales des litiges sportifs et les jurys sportifs et leurs instances d'appel constatent qu'un licencié a commis une faute ou un manquement à la discipline et l'éthique sportive, ils doivent soumettre cet aspect du dossier à l'instance disciplinaire compétente en application du règlement disciplinaire de l'article III.5.74 suivant.</p>

Denis Lecamp

Remarques de rédaction aux articles 4 et 25.

Jean-Yves Guéant, FCPE

Dans quel périmètre s'applique le règlement disciplinaire. Est-ce que les sanctions internes à l'établissement peuvent s'appliquer en plus ?

Dans les AS des procédures disciplinaires sont utilisées lorsqu'il s'agit d'un comportement fautif dans ce cadre.

Laurent Lejeune

Le périmètre est indiqué à l'article 2. Une AS ou un établissement a toute légitimité à prendre des sanctions à l'égard d'un de ses adhérents ou élève, il y a lieu toutefois de ne pas sanctionner 2 fois pour le même grief. Le champ de compétences du présent règlement disciplinaire est la rencontre UNSS.

Arnault Kisiel, SE-UNSA

Est-il encore possible d'avoir un débat sur le fond du document ? Notamment de précisions de vocabulaire (président, directeur, départemental, régional, national ?) A quel moment sont constituées les commissions et par quelle instance ?

Laurent Lejeune, DNA

Chaque commission départementale est constituée par les conseils départementaux. La commission d'appel est unique, nationale

Au niveau national, les membres des commissions sont désignés selon les cas par l'assemblée générale, le CA ou la direction nationale

Arnault Kisiel, SE-UNSA

Le règlement ne semble concerner que les élèves. De notre point de vue il doit concerner tous les personnes y compris adultes.

Laurent Lejeune

Précise que c'est le cas.

Laurent petrynka

Compte-tenu que c'est l'AG qui va adopter définitivement le règlement disciplinaire et la modification du RI, je propose que d'ici là vos remarques soient transmises pour étude et éventuelles nouvelles rédactions

Stéphanie Naillon-Vanbrabant, principale de collègue

Est-il possible d'avoir un éclairage sur la question de la « faute d'un chef d'établissement » ?

Laurent Lejeune

Cette question relève du RI dans sa rédaction en vigueur. Il n'y a pas d'exemple à notre connaissance. En tout état de cause et comme pour les enseignants dans le cadre de l'exécution de leur service, l'UNSS n'a pas de compétence pour prononcer des sanctions.

Jean-Yves Guéant, FCPE

Dans les commissions disciplinaires, Est-ce que des élèves peuvent siéger ?

Laurent Lejeune

C'est une possibilité qui peut d'ailleurs être en continuité de la fonction de jeune officiel.

XII) Vœu du SNEP-FSU

Alexandre Grosse

Rappelle à l'objet de l'UNSS et la compétence de délibérations du CA. En l'espèce, il est fait mention de la politique de ressources humaines du ministère de l'éducation nationale. Le dialogue social a eu lieu dans un autre cadre. En conséquence le vœu est sans portée car hors du cadre des délibérations du CA de l'UNSS. Il n'y a pas lieu de le soumettre au vote.

Benoît Hubert

Ne partage pas complètement ce point de vue car ce dont on parle concerne le déroulement de la carrière des cadres de l'UNSS. Le sujet est donc lié à l'UNSS. Nous sommes d'accord qu'il s'agit d'un sujet DGRH, que le CA n'est pas décisionnaire sur le sujet, mais que le CA de l'UNSS s'émeuve de la carrière des cadres est tout à fait légitime. Nous sommes conscients que ce n'est pas nous qui allons régler la question, mais en tant que représentant de la ministre, vous pouvez faire remonter la demande. C'est là que se trouve l'intérêt. La question posée n'a aucun coût pour l'Etat, car il s'agit d'ouvrir un droit pour reconnaître les cadres dans leur mission et leurs carrières. Ce qui n'est pas déconnecté des travaux du CA de l'UNSS.

Denis Lecamp

Que ce soit un problème DGRH on peut le comprendre mais le CA peut émettre le vœu que tous les personnels de direction, qui ont les mêmes compétences aient les mêmes droits.

Alexandre Grosse

Rappelle que désormais ces personnels ne sont plus gérés dans le cadre UNSS.

Bernard André, IG EPS

Sur les rendez-vous de carrière, et l'évaluation, le problème c'est que les textes ne sont pas tous parus. C'est encore en discussion en conseil d'Etat et notamment la classe exceptionnelle

Benoît Hubert

Signale que cette question est désormais tranchée, seuls les barèmes ne sont pas déterminés. Mais la liste des missions ouvrant droit à la classe exceptionnelle est publiée. Et le ministère a tranché en défaveur des adjoints.

Gilles Deltheil

La répartition 80/20 est figée, non pas par l'éducation nationale mais par la fonction publique. La différenciation entre adjoint directeur ne veut pas dire que les adjoints sont exclus. Ils peuvent tout à fait dans le cadre des 20% être proposés par le recteur et bénéficier de la classe exceptionnelle. Les discussions auxquelles les représentants des personnels ont participé ont été menées depuis plus d'un an. Les arrêtés concernant les listes peuvent évoluer.

Alexandre Grosse

Illustration de mes propos précédents. Nous sommes en train de dériver d'un conseil d'administration à un CT ministériel. Toutefois le sujet a été abordé, le PV en témoignera et la DGRH vous a entendu

Jean-Yves Guéant, FCPE

Les parents d'élèves estiment que le CA n'est pas le lieu pour un tel débat incompréhensible pour eux.

Benôit Hubert, SNEP-FSU

Sans ce type de débat, les directeurs n'auraient pas été réintégrés.

Alexandre Grosse

En tout état de cause nous n'aurons pas esquivé le sujet.

XII) Questions sportives et administratives

Questions du SNEP-FSU

Ces questions diverses n'attendent pas de réponses particulières pour ce CA du 6 avril 2017. Elles ont vocation à poser dès à présent les éléments que nous souhaitons voir développés à la prochaine AG (cf art 10 des statuts qui prévoient que l'ODJ est fixé par le CA). Le SNEP-FSU souhaite qu'elles soient lues pour info au CA du 6 avril et jointes au PV.

1/ Bilan des PADSS dans les académies : les académies ont-elles toutes élaboré leur projet ? Un tableau récapitulatif des réunions académiques précisant quels sont les membres qui ont participé à l'élaboration du PADSS pourrait-il être porté à notre information ?

2/ AS en difficulté (pas uniquement financières, même si c'est souvent lié) : Comment ces AS sont-elles recensées dans les académies ? Existe-t-il dans chaque académie un observatoire ou un groupe de travail pour les aider à se re-développer ? Les actions

prises en œuvre dans les académies pour les remédiations pourraient-elles être mutualisées ?

3/ Arts du cirque : où en est-on (CMN, livret JO, festivals, contact avec le ministère de la culture, fiche du règlement fédéral) ? Nous rappelons que le SNEP-FSU est très attentif à ce sujet parce qu'il a été saisi par nombre d'animateurs d'AS et qu'il considère que l'UNSS doit respecter la spécificité artistique de ces pratiques notamment la forme des rencontres et l'inscription des AS dans ces dernières.

4/ Règlement fédéral : bilan du nouveau règlement fédéral

-constitution des équipes cross,

-mixité possible et/ou obligatoire dans certaines activités

-les championnats de France des LP

-accès des LP dans les championnats de France

-effets sur les licencié-es Sénior-es dans les sports co (un questionnaire vers les académies est-il envisagé?)

-fiches « arts » (arts du cirque, danse chorégraphiée) : y en aura-t-il dans le prochain règlement fédéral

LE SNEP-FSU demande l'ouverture d'une réflexion nationale sur les contenus du sport scolaire à laquelle doit être associé un maximum d'enseignant-es d'EPS (animateurs-trices d'AS, coordonnateurs-trices de district, membres de CMR, cadres UNSS). La liste et le nombre d'activités à finalité nationale doivent être au cœur de cette réflexion ainsi que la question d'une meilleure liaison CMR-CMN dont la désignation des membres doit être transparente et explicitée.

Laurent Petrynka

1/ Point en cours, des formations des directeurs sont proposées de façon à les aider dans la mise en place de Plans.

2/ Le point de situation est disponible

3/ Nouveau processus après audiences avec le suivi de Françoise Barthélémy

4/ Beaucoup de choix sont faits en CMN, mais parfois besoin d'explications. Il faut trouver un format pour un travail commun de réflexion.

Sylvie Apel-Muller, élue des AS

Demande à la CMN de badminton de réétudier les modifications de règlement des compétitions équipes d'établissements.

Gaëlle Wolff, DNA en charge du badminton

Effectivement, bon nombre de changements ont été décidés cette année. La CMN a tenu compte des retours des acteurs locaux. Pour le CF lycées au mois de mars, les retours ont été positifs, pour les élèves comme pour les professeurs. Le nouveau cahier des charges permet de réduire de moitié le nombre de terrains. Il s'agit de la première année d'application des nouvelles dispositions, et la CMN est prête à entendre les remarques, non pas pour modifier la formule mais pour l'adapter.

Concernant les LP, on peut évoquer une réussite en terme de nombre d'équipes présentes.

Jean-Marc Serfaty, IA-IPR EPS, fédération de badminton

La formule « rallye », issue de la fédération internationale, est beaucoup plus adaptée aux jeunes et aux parents. Le but est d'harmoniser les dispositifs pour établir des passerelles. Nous sommes dans une phase d'expérimentation, et les retours sont majoritairement positifs. Le championnat d'Europe à Clermont-Ferrand sera organisé selon la même formule, qui limite le temps sur site et le coût.

Denis Lecamp

L'UNSS ne peut-elle envisager une démarche vis à vis du ministère des sports sur le certificat médical pour le rugby sachant que l'essentiel des risques est lié aux poussées en mêlées hors le traitement didactique en UNSS est un rugby à 7 voire à 5 où il n'y a pas de poussée en mêlée.

Valérie Berger-Aumont, ministère des sports

Pris bonne note de la demande

Alexandre Grosse

Proposition d'ordre du jour de la prochaine AG

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} juillet 2016

Compte-rendu de l'exercice écoulé 2015-2016

- Présentation et vote du rapport général 2015-2016
- Compte-rendu financier de l'exercice 2016
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation du compte financier 2016

Présentation et vote du budget prévisionnel 2017

Questions sportives

Questions administratives

Benoît Hubert, SNEP-FSU

Demande d'un focus sur le sport partagé

Alexandre Grosse

Conclusion et remerciements